92 B 1946 4516

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
BORDEAUX
19 MARS 2002

SA BUREAUTIQUE IMPRESSION 33
Société Anonyme
Au capital de 38 112.25 €uros
Siège Social : rue du Professeur André Lavignolle
33300 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 420 415 465

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 23 JANVIER 2002

L'an deux mille deux, le vingt trois janvier, à dix-neuf heures,

Les actionnaires de la société SA BUREAUTIQUE IMPRESSION 33, société anonyme au capital de 38 112.25 €uros, divisé en 2 500 actions de 15.24 €uros chacune, dont le siège social est fixé à BORDEAUX (33300) rue du Professeur André Lavignolle, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée le 2 janvier 2002 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-François MAYET, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société LULEANE représentée par Monsieur Philippe TAROT et Monsieur Richard DUDOGNON, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Sylvie TAROT est désignée comme secrétaire.

La société SARL CABINET PH. MANEY, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 2 janvier 2002, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2500 actions sur les 2500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

ST TP

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination de nouveaux administrateurs,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs :

- Monsieur Philippe TAROT, demeurant à BALLON (17290) 12 rue des rampots, en remplacement de Monsieur Jean-François MAYET démissionnaire,

- Monsieur Richard DUDOGNON, demeurant à LIMOGES (87280) 58 rue du Grand Theil, en remplacement de Madame Sylvie MAYET démissionnaire,

- Madame Sylvie TAROT, demeurant à BALLON (17290) 12 rue des rampots, en remplacement de Monsieur Pierre-Jean JOUANDO démissionnaire,

RP ST TP

Pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2008 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les nouveaux administrateurs, présents à la réunion, acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Membres du Bureau.

Le Président :
M. Jean-François MAYET

Les Scrutateurs :
La société LULEANE
Représentée par M. Philippe TAROT

M. Richard DUDOGNON

Le Secrétaire :
Mme Sylvie TAROT

Les nouveaux Administrateur :
Bon pour acceptation de fonctions d'administrateurs

M. Philippe TAROT

Mme Sylvie TAROT

M. Richard DUDOGNON

98B 1946. 4510

TRIBUNAL DE COMMERCE GREFFE DE BORDEAUX

19 MARS 2002

SA BUREAUTIQUE IMPRESSION 33
Société Anonyme
Au capital de 38 112.25 €uros
Siège Social : rue du Professeur André Lavignolle
33300 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 420 415 465

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 23 JANVIER 2002

L'an deux mille deux, le vingt trois janvier, à vingt heures,

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du même jour, les administrateurs se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents :

- ✓ Monsieur Philippe TAROT
- ✓ Monsieur Richard DUDOGNON
- ✓ Madame Sylvie TAROT

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Philippe TAROT préside la séance.

Monsieur Richard DUDOGNON remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président de séance rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du Président du Conseil d'Administration assumant la direction générale de la Société,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire qui a précédé le présent Conseil d'Administration, l'a nommé administrateur pour une durée de six années. Il rappelle également que le Président sortant n'ayant pas souhaité un nouveau mandat, il propose sa candidature aux fonctions de Président Directeur Général de la société.

RD TP

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ASSUMANT LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, désigne Monsieur Philippe TAROT, demeurant à BALLON (17209) 12 rue des rampots, en qualité de Président du Conseil d'Administration chargé d'assumer la direction générale de la Société pour une durée de six années.

Monsieur Philippe TAROT déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Philippe TAROT représentera le Conseil d'Administration. Il organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Philippe TAROT jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Philippe TAROT ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins, et par le nouveau Président pour acceptation de fonctions.

Un Administrateur :
M. Richard DUDOGNON

Le Président de séance :
M. Philippe TAROT

Le nouveau Président Directeur Général :
M. Philippe TAROT
Bon pour acceptation de fonctions de Président Directeur Général

bon pour acceptation de fonctions de Président Directeur Général